



MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 16-717

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 121 579 \$ ET UN EMPRUNT DE 78 586 \$ POUR LA RÉFECTION DU MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DU MOULIN

AVIS EST DONNÉ À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE :

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 16 mai 2016, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le règlement 16-717, décrétant une dépense de 121 579 \$ et un emprunt de 78 586 \$ pour la réfection du mur de soutènement chemin du Moulin.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ;

Que ledit règlement entrera en vigueur le 15 juillet 2016, soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 15^{ième} jour de juillet 2016.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci- haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 juillet 2016.

En foi de quoi je donne ce certificat le 15 juillet 2016.

Sylvie Loubier
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe